

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° SPE934

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 86

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet aménagement du régime fiscal des impatriés ne se justifie pas et complique davantage encore notre fiscalité. Cet amendement a pour but de ne pas compliquer davantage notre fiscalité.